



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2026/015

Du lundi 26 janvier 2026

Fixant les modalités de règlement d'un contrat de prestation de services avec la société MEDIA ZEBRES pour la mise en place de trois ateliers de « Médiation animale »

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de proposer des ateliers parents – enfants au sein des établissements petite enfance fin de soutenir la parentalité,

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services avec la société Média Zèbres, pour la mise en place de trois ateliers de « Médiation animale », les samedis 7 février, 11 avril et 20 juin 2026 de 10h00 à 11h30, à destination des parents et enfants rissois de moins de 4 ans,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER un contrat de prestation de services, ainsi que tous documents y afférents, avec la société Média Zèbres, dont le siège social se situe 29 bis rue Raymond Champdavoine 91630 CHEPTAINVILLE pour la mise en place de trois ateliers de « Médiation animale » aux dates suivantes :

- Samedi 7 février 2026 de 10h à 11h30
Pour un groupe de 10 personnes, adultes et enfants compris.
Multi accueil Menthe et Grenadine
43 rue de Seine 91130 RIS-ORANGIS,
- Samedi 11 avril 2026 de 10h à 11h30
Pour un groupe de 20 personnes, adultes et enfants compris.
Balade autour des Jardins Familiaux lieu-dit « L'Orme Pomponne » 10, chemin de Monthéry - 91130 RIS-ORANGIS,

2026/

- Samedi 20 juin 2026 de 10h à 11h30
Pour un groupe de 20 personnes, adultes et enfants
compris
Multi accueil Menthe et Grenadine
43 rue de Seine 91130 RIS-ORANGIS.

ARTICLE 2 : DE METTRE à la disposition de la société Média Zèbres le hall du multi accueil Menthe et Grenadine, le samedi 7 février 2026 de 10h00 à 11h30, l'accès aux Jardins Familiaux, le samedi 11 avril 2026 de 10h00 à 11h30, le hall du multi accueil Menthe et Grenadine le samedi 20 juin 2026 de 10h00 à 11h30.

ARTICLE 3 : La dépense afférente à ce contrat, soit 695 € TTC sera prélevée sur le budget de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Monsieur le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 26 janvier 2026.

Le Maire certifie sous sa
responsabilité
Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture
le : 02 FEV. 2026

Publié le : 02 FEV. 2026

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne

